

LCA.BL

PRINCIPES ET TECHNIQUES COMPTABLES

Attestation d'études collégiales (AEC)
960 heures

PROFIL DE L'ÉTUDIANT

Vous aimez...

- Travailler avec les chiffres et faire des calculs;
- Accomplir des tâches méthodiques selon des règles établies;
- Gérer les finances d'un commerce ou d'une entreprise.

Ce programme pourrait être pour vous si vous voulez...

- Maîtriser une fonction technique;
- Actualiser ou développer vos compétences dans ce domaine;
- Intégrer rapidement le marché du travail.

OBJECTIF

Le programme en *Principes et techniques comptables* vise à former des personnes désirant travailler comme commis ou commise comptable, ou comme technicien ou technicienne comptable dans des organismes publics ou dans des entreprises privées de tous les secteurs d'activités.

Les fonctions de travail :

- Calculer, préparer et émettre des documents associés aux comptes tels que des factures, des relevés d'inventaire, des états de compte et d'autres relevés financiers en utilisant des systèmes informatisés et manuels;
- Calculer la paie, les commandes, les chèques, les factures, les demandes de chèques et les relevés bancaires;
- Compiler les données et les documents budgétaires en se basant sur les estimations des recettes et des dépenses, et des budgets précédents;
- Calculer les coûts des matériaux, les frais généraux et les autres dépenses en se basant sur des estimations, des devis et des listes de prix;
- Répondre aux demandes d'information des clients, entretenir de bons rapports avec eux et résoudre des problèmes;
- Effectuer des tâches de bureau.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les départs à la retraite, la mobilité professionnelle ainsi que le roulement de personnel, qui est très élevé dans ce domaine, créent des possibilités d'emploi et d'avancement très intéressantes. Les PME et les grandes entreprises de tous les secteurs d'activité, ainsi que les cabinets comptables, sont constamment à la recherche de personnes qualifiées dans ce domaine.

CRITÈRES DE SÉLECTION

En plus des conditions d'admission, le candidat ou la candidate doit démontrer une maîtrise suffisante de la langue française et peut avoir à passer un test de français dont les résultats détermineront l'admission.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) la personne qui possède un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée suffisante par le cégep et qui répond à l'une des conditions suivantes :

- Elle a interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
- Elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental;
- Elle a interrompu ses études à temps plein pendant une session et a poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session;
- Elle est titulaire du diplôme d'études professionnelles.

LISTE DES COURS

410-710-GG
Vision globale de l'entreprise

410-712-GG
Comptabilité

410-71A-GG
Comptabilité II
(préalables : Comptabilité)

410-711-GG
Informatique de gestion

410-71B-GG
Informatique de gestion II

604-71A-GG
Anglais

601-71A-GG
Français des affaires

410-333-GG
Aspects légaux des affaires

410-533-GG
Budget et indicateurs de performance
(préalables : Comptabilité)

604-71B-GG
Anglais II

410-314-GG
Gestion du fonds de roulement
(préalables : Comptabilité)

410-71C-GG
Système comptable informatisé
(préalables : Comptabilité II)

410-71D-GG
Paies et avantages sociaux

604-583-GG
Anglais des affaires
(préalables : Anglais 1 et 2 ou leur équivalence)

410-71E-GG
Impôt sur le revenu
(préalables : Comptabilité II)

410-633-GG
Intégration au marché
du travail

410-71F-GG
Stage en entreprise

**CÉGEP
GÉRALD
GODIN** FORMATION CONTINUE
ET SERVICES
AUX ENTREPRISES

Bien placé pour le savoir-faire

3109, boulevard des Sources, Dorval (Québec), H9B 1Z6
514-626-8555

CGODIN.QC.CA/FORMATION-CONTINUE



APPRENDRE
UN MÉTIER